



Procès-verbal de la séance virtuelle du conseil d'établissement de l'école secondaire Barthélemy-Joliette tenue le 13 avril 2021. **Projet à approuver lors de la séance du mois de septembre 2021.**

SONT PRÉSENTES ET PRÉSENTS

Robert Jacob Jr, directeur de l'école



PARENTS

Véronick Beaulieu



Caroline Blouin



Mélanie Joly



Évangéline Duhaime



Cathy Marticotte

ABS

Annie Bilodeau



Julie Coutu, substitut



Caroline Croze, substitut



Isabelle Neveu, substitut



Isabelle Gagnon, substitut



Julie Gingras, substitut



Marie-Claude Gouger, 1^{er} substitut



MEMBRES DU PERSONNEL

Carl Geoffroy, personnel enseignant



Isabelle Cossette, personnel enseignant



Guillaume Massé, personnel enseignant



Yves Thibault, personnel enseignant



Ernesto Castro, personnel professionnel

ABS

Lise Desrosiers, personnel de soutien



ÉLÈVES

Jonathan Lauzon, élève



PERSONNEL GESTIONNAIRE

Mélanie Beausoleil, gest. administrative



Caroline Rondeau, directrice adjointe



Étienne Couture, directeur adjoint



Mathieu Aubin, directeur adjoint



PERSONNE DU PUBLIC

- M. Mathieu Joyal

Secrétaire de la rencontre : Sonia Provost, secrétaire d'école

La séance est ouverte à 16 h 45.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mélanie Joly, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que :

Présenté



Modifié



2. Lecture et adoption du procès-verbal du 13 avril 2021

Sur proposition de Évangéline Duhaime, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

CEBJ — 210615 — 035

3. Question du public

Question de M. Mathieu Joyal sur l'anglais enrichi : vu le niveau académique des élèves qui s'inscrivent en concentration, est-ce qu'il a possibilité d'avoir de l'anglais enrichi. (Annexe 3.1)

La direction, ayant déjà répondu à cette question via courriel, laisse la parole à la direction adjointe en charge de l'anglais enrichi. Celui-ci explique que la concentration doit avoir assez d'élèves pour faire 2 groupes, un d'enrichi et un régulier. La gestion des horaires est aussi un facteur à prendre en considération afin de prendre une décision.

La direction adjointe explique que les enseignants travaillent de concert afin d'empêcher les élèves de stagner. Ils s'adaptent au niveau de l'élève et ce, année après année, afin de garder leur motivation. La direction adjointe rappelle qu'il y a une épreuve ministérielle très difficile et obligatoire en enrichi et qu'il le suggère seulement à ceux et celles qui en ont besoin pour leur continuité d'étude. Il mentionne prioriser la valorisation et l'estime de soi de ses élèves.

M. Joyal prend la parole et demande s'il y avait une possibilité de jumeler des concentrations afin d'obtenir le nombre d'élèves requis.

La direction adjointe réitère qu'il faut s'assurer qu'il n'y ait aucun chevauchement d'horaire et qu'il doit y avoir analyse de dossier afin de s'assurer d'une réussite et non d'un échec. (Il doit y avoir entente avec l'enseignant selon la convention.) Mais oui, en 3, 4 et 5^e secondaire, cela pourrait être possible.

M. Joyal remercie la direction et quitte la rencontre.

4. Point(s) et bilan de l'année de la présidente

La présidente présente son bilan de l'année. (Annexe 4.1)

Elle profite de l'occasion pour remercier tous les gens présents au conseil et remercie tout spécialement le président du conseil des élèves pour son implication. Grâce à lui, nous avons eu le pouls des élèves durant la pandémie.

La direction remercie en retour la présidente pour sa contribution.

5. Point(s) des représentants des élèves

Le président parle du conseil des élèves. Il mentionne que les membres sont moins motivés en ces temps-ci vu la charge plus grande de travaux, examens et la fin d'année qui arrive. Il mentionne aussi être très fier d'eux pour leur assiduité et leur implication.

Il explique son projet de compostage et qu'il nous reviendra en septembre avec le bilan complet et le budget final.

La présidente s'informe s'il y aura un bal des finissants, ce à quoi la direction adjointe répond par l'affirmative. La direction adjointe donne les détails suivants : 29 juin 2021 cérémonie des diplômés en

bulle-classe (parents invités) de 12 h jusqu'en soirée. Une équipe extraordinaire travaillera cet été à la mise en place du bal qui devrait se faire à La Distinction le 12 août 2021.

Il termine en remerciant la direction adjointe pour sa disponibilité.

6. Points de la direction

6.1 Activités avec ou sans dérangement à l'horaire (Annexe 6.1)

La direction demande s'il y a des questions sur le tableau des activités

Il est résolu à l'unanimité d'adopter les activités présentées.

CEBJ — 210615 — 036

6.2 Demande de financement (Annexe 6.2)

La direction présente la demande de financement du football/moitié-moitié

Sur proposition d'Évangéline Duhaime, il est résolu à l'unanimité d'adopter le projet de financement.

CEBJ — 210615 — 038

6.3 *Budget initial (Annexe 6.3)*

La gestionnaire présente le budget du 850 l'Intervalle et du 105 et explique que cela est basé sur la clientèle prévisionnelle. Elle mentionne les différences et ajouts au niveau des enseignants et des concentrations. Et elle termine en mentionnant la bonification du plan d'effectif des PEH, le contrat reconduit de la psychoéducatrice ainsi que le contrat de 2 ans de la technicienne en loisirs et le remplacement de la journée de la retraite progressive du technicien en loisirs.

La direction et direction adjointe précise que l'Intervalle, St-Thomas et la Traversée le sont des entités qui font partie de Barthélemy-Joliette.

Considérant que le budget pour l'année 2021-2022 doit être adopté par le conseil d'établissement, et ce, conformément à la Loi sur l'instruction publique et qu'il doit être soumis pour approbation au Centre de services des Samares;

Considérant que ce budget maintient l'équilibre entre, d'une part des dépenses et d'autre part les ressources financières allouées à l'école par le Centre de services des Samares et les autres revenus qui lui sont propres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Yves Thibault, appuyé par Mme Lise Desrosiers, il est résolu d'adopter et de soumettre pour approbation au Centre de services des Samares, le budget de l'école pour l'exercice financier 2021-2022.

CEBJ — 210615 — 037

6.4 Règle de transférabilités (Annexe 6.4)

Considérant que le conseil d'établissement et la direction de l'école doivent respecter les règles de transférabilité du Centre de services des Samares telles qu'elles apparaissent aux règles internes;

Considérant la nécessité de permettre à la direction de gérer le budget d'une façon efficace;

Sur proposition de M. Guillaume Massé, il est résolu à l'unanimité d'adopter la règle suivante;

Permettre à la direction de l'école de faire des transferts budgétaires entre les postes apparaissant au budget et d'en rendre compte sur une base à être déterminée au conseil d'établissement.

CEBJ — 210615 — 039

6.5 Frais chargé aux parents (Annexe 6.5)

Encadrement et surveillance

Les frais d'encadrement et de surveillance sont obligatoires pour tous les élèves fréquentant l'école, puisque la surveillance est effectuée toute la journée par les surveillants d'élèves.

Paiement des frais scolaires et sportifs

La date butoir afin d'acquitter les frais de scolarité a été fixée au 1^{er} décembre 2021. Par contre, l'école laissera une certaine souplesse avec des ententes de paiements si certains parents ont des difficultés.

Carte d'identité et agenda

La carte d'identité pour l'année scolaire 2021-2022 sera sans frais pour tous les élèves de l'école secondaire Barthélemy-Joliette. L'agenda sera inclus dans les frais de début d'année.

Sur proposition de M. Yves Thibault, secondé par Mme Lise Desrosiers il est résolu à l'unanimité d'adopter les frais chargés aux parents.

CEBJ — 210615 — 040

6.6 Projet caméra/Demande d'approbation, estimé à 30000 \$ et Fond 9

Fond 9

Pour l'Intervalle, remplacement complet du matériel pédagogique qui est désuet.

Projet caméra/Demande d'approbation, estimé à 30000\$ à prendre dans le Fond 9

Remplacement du système de caméra pour le 105. Les ressources matérielles font présentement des demandes de soumission.

Sur proposition de Mme Évangéline Duhaime et secondé par M. Guillaume Massé, il est résolu à l'unanimité d'adopter le projet caméra et le remplacement du matériel pédagogique.

CEBJ — 210615 — 041

6.7 Calendrier (Annexe 6.7)

La direction adjointe explique les changements apportés au calendrier scolaire notamment le nombre d'étapes qui passe de 3 à 2 ainsi que les dates de rencontre de bulletin.

Sur proposition de Carl Geoffroy, il est résolu à l'unanimité d'adopter calendrier 2021-2022 amendé.

CEBJ — 210615 — 042

6.8 Vaccination

La direction remercie son personnel pour son efficacité et les enseignants pour le dérangement. La campagne s'est terminée le 11 juin 2021 et il faut mentionner que Barthélemy-Joliette était le seul centre à devoir se déplacer à l'extérieur. Il mentionne le bilan : 769 élèves vaccinés pour un total d'environ 60 %. Il présume que cela peut être plus, car il manque beaucoup de formulaire non retourné donc non compilé. Les données sont basées sur les données que l'établissement a en sa possession.

7. Rapport de la représentante du comité de parents

La représentante mentionne qu'ils ont discutés des règles élèves bassin/hors bassin. Et que la prochaine réunion aura lieu le 16 juin 2021.

8. Autre(s) point(s)

La présidente remercie encore chaleureusement les membres du comité pour cette belle année.

9. Date de la prochaine séance

La date de la prochaine séance est fixée mi-septembre, en présentiel si permis, et suivi de l'assemblée générale. Un envoi sera fait plus tard avec les dates.

10. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Évangéline Duhaime, il est résolu que la séance soit levée à 17 h 46.

CEBJ — 210615 — 043

Robert Jacob jr.
Directeur de l'école

Présidente
Évangéline Duhaime

Sonia Provost
Secrétaire d'école